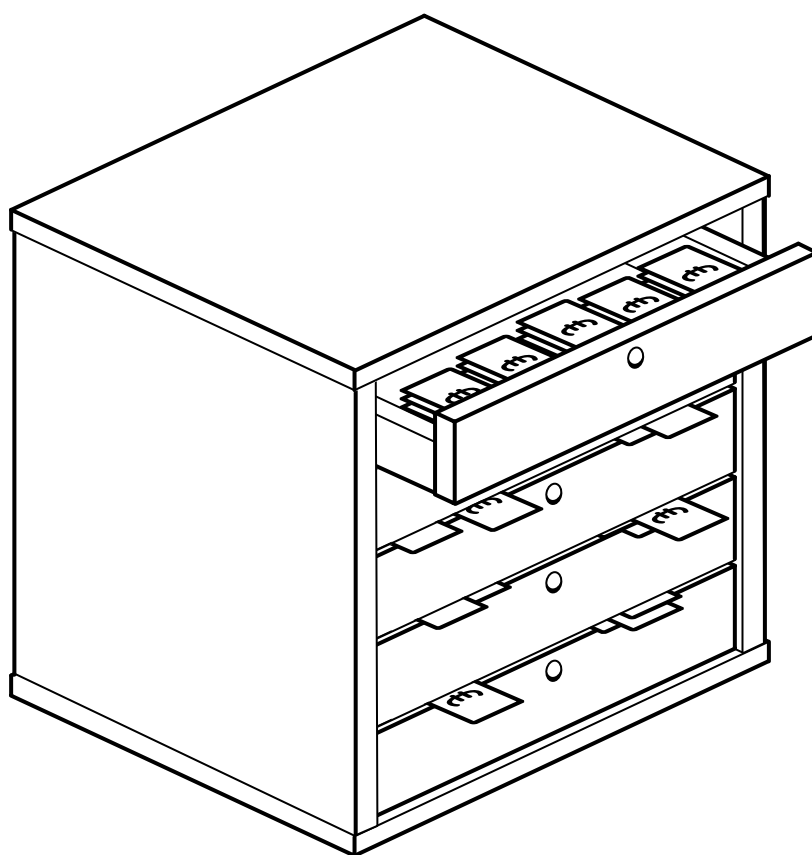
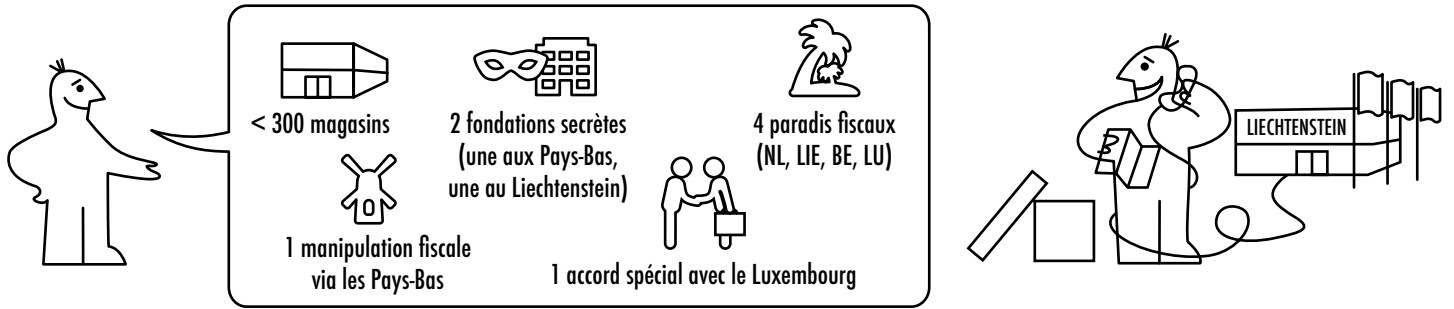


EVAZ FISKALL



EVASION FISCALE PAR IKEA



1. Les filiales du groupe IKEA (et les autres franchisés) réduisent leurs profits en payant une redevance de 3% de leurs ventes qui s'échappe aux Pays-Bas. **Leur base fiscale est alors réduite de 35% (en Belgique) jusqu'à 64% (en France).** Le problème c'est que ces redevances ne sont taxées nulle part ailleurs.

Frais de redevance de 3%
3,1 milliards € (2012-2014)

2. Inter IKEA Group a payé 587 millions € "d'autres frais" à des bénéficiaires non connus. Il n'y a pas d'imposition aux Pays-Bas pour les redevances et intérêts payés à une filiale à l'étranger (même si ceux-ci ne sont pas non plus taxés à l'étranger). **Pas d'impôts payés aux Pays-Bas**

587 millions € (2012-2014) "Autres frais"

972 millions € (2012-2014) Intérêts (remboursement de l'achat de la marque déposée «IKEA»)

3. Bénéficiaire non divulgué

Les comptes de «Inter IKEA» n'étant pas publics, il est impossible d'identifier le(s) bénéficiaire(s) des paiements liés aux dépenses classées sous la rubrique «autres frais».

4. Depuis 2012, la filiale néerlandaise a payé 972 millions € d'intérêts relatifs à la dette contractée pour l'achat de la marque déposée «IKEA». Les intérêts et redevances quittant les Pays-Bas pour un autre pays ne sont assujettis à aucun impôt à la source. **Pas d'impôts payés aux Pays-Bas**

807,8 millions € (2012-2014) Paiement de dividendes

5. Grâce à plusieurs astuces au Luxembourg, la filiale luxembourgeoise ne paye que 0,06% d'impôts. **Taxation quasi inexistante au Luxembourg**

6. Au Liechtenstein, les dividendes perçus en provenance de filiales étrangères (dans notre cas le Luxembourg) sont exonérés d'impôt. **Les dividendes ne sont pas taxés au Liechtenstein et appartiennent à une fondation non-transparente**

2012-2014

Nous estimons qu'entre 2009 et 2014, IKEA a économisé au moins **1 milliard €** en impôts non-payés à travers l'Europe.